

Évaluations des espèces sauvages du COSEPAC (version détaillée), mai 2022*

Les résultats sont regroupés selon le taxon, puis selon la catégorie de statut. L'aire d'occurrence au Canada (par province, territoire ou océan) et l'historique des désignations de statut sont fournis pour chaque espèce sauvage.

Mammifères

Baleine grise *Eschrichtius robustus* **Disparue**

Population de l'Atlantique

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Ce mysticète (baleine à fanons) se rencontrait autrefois dans l'Atlantique Nord, mais était disparu avant la fin du XVIII^e siècle, probablement à cause de la chasse. Il existe peu de données historiques sur l'abondance, la biologie, la répartition et l'utilisation de l'habitat de cette baleine dans les eaux de l'Atlantique Nord. Bien que le statut de l'espèce n'ait pas changé depuis les premières évaluations, le COSEPAC est d'avis qu'une unité désignable qui n'existe plus ni au Canada ni ailleurs sur la planète doit être considérée comme « disparue » et non « disparue du pays ».

Répartition Océan Atlantique

Historique du statut

Espèce disparue du Canada avant la fin des années 1700. Espèce désignée « disparue du pays » en avril 1987. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000 et en novembre 2009. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « disparue » en mai 2022.

Loutre de mer *Enhydra lutris* **Préoccupante**

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

La disparition de ce mammifère marin de la Colombie-Britannique au début du XX^e siècle est le résultat du commerce des fourrures dans le maritime du Pacifique. L'espèce a été réintroduite dans la province entre 1969 et 1972. La population a augmenté depuis et s'établit à environ 4 000 individus matures, ce qui représente 15 % de l'effectif historique estimé. L'espèce occupe de 33 à 50 % de son aire de répartition historique en Colombie-Britannique, mais elle n'est pas encore tout à fait hors de danger au Canada. L'espèce, qui dépend de sa fourrure pour rester au chaud et dont les individus se séparent en grands groupes selon le sexe, est particulièrement vulnérable aux effets de la principale menace qui pèse sur elle, soit la contamination par les hydrocarbures. Plusieurs sources d'hydrocarbures sont possibles, mais le plus grand risque provient de la navigation, qui devrait continuer à s'intensifier dans un avenir prévisible. Un grand déversement pourrait toucher de très grandes portions de l'aire de répartition actuelle, rendant ainsi l'espèce particulièrement vulnérable. Parmi les autres menaces figurent les contaminants, l'empêchement dans les engins de pêche, la persécution, les changements climatiques et les collisions avec les bateaux. Les agents pathogènes et les perturbations humaines pourraient également poser un risque. Par conséquent, l'espèce pourrait devenir « menacée » si ces menaces ne sont pas adéquatement atténuées ou gérées.

Répartition BC Océan Pacifique

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en avril 1978. Réexamen et confirmation du statut en avril 1986. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en avril 1996 et en mai 2000. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en avril 2007. Réexamen et confirmation du statut en mai 2022.

Marsouin commun *Phocoena phocoena* **Préoccupante**

Population de l'Atlantique nord-ouest

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette espèce est largement répandue dans les eaux marines de l'est du Canada. Les relevés de 2016 recensaient environ 350 000 marsouins. La capture accidentelle (prise accessoire) dans les engins de pêche, surtout dans les filets maillants, était une des principales sources de mortalité et avait considérablement réduit la population dans l'est du pays.

et ailleurs. La pêche au filet maillant a diminué ces 25 dernières années, mais les taux de mortalité au Canada demeurent inconnus, car il n'y a pratiquement aucune activité de surveillance. L'espèce est très sensible aux bruits dans l'océan, et le niveau de bruit est de plus en plus élevé dans certains secteurs. Bien que la population reste abondante, la sensibilité particulière de l'espèce à la prise accessoire dans les engins de pêche représente une menace potentiellement grave. L'espèce pourrait devenir menacée si ces menaces ne sont pas efficacement atténuées ou gérées.

Répartition NU QC NB PE NS NL Océan Atlantique

Historique du statut

La population de l'Atlantique Nord-Ouest a été désignée « menacée » en avril 1990 et en avril 1991. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en mai 2003, en avril 2006, et en mai 2022.

Martre d'Amérique

Martes americana atrata

Préoccupante

Population de Terre-Neuve

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette espèce, isolée géographiquement, est constituée d'une population génétiquement et écologiquement distincte. Il s'agit de l'une des 14 espèces de mammifères endémiques sur l'île de Terre-Neuve. Le déclin démographique, qui s'est amorcé au début du XX^e siècle, résulte largement de la récolte directe et accidentelle. Selon les données actuelles et une récente estimation de la population, la répartition et l'abondance ont augmenté depuis la dernière évaluation du COSEPAC de 2007. Cette augmentation s'explique probablement par la sous-estimation du nombre de martres, une diminution de la mortalité causée par la récolte et l'amélioration des conditions écologiques de l'espèce. La population ne satisfaisant plus aux critères du statut d'espèce menacée, elle est considérée comme préoccupante; elle pourrait devenir menacée si les menaces ne sont pas efficacement gérées.

Répartition NL

Historique du statut

Espèce désignée « non en péril » en avril 1979. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en avril 1986. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « en voie de disparition » en avril 1996 et en mai 2000. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en avril 2007. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en mai 2022.

Oiseaux

Goglu des prés

Dolichonyx oryzivorus

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cet oiseau chanteur des prairies effectue chaque année une migration d'environ 20 000 km aller-retour entre son aire de nidification, dans le sud du Canada, et son aire d'hivernage, dans le centre de l'Amérique du Sud. Plus de 25 % de la population mondiale de l'espèce se reproduit au Canada, principalement de la Saskatchewan au Québec. La population a diminué de façon marquée durant les années 1980 et 1990, et son déclin s'est poursuivi par la suite, mais plus lentement. Selon des techniques d'analyse améliorées, le déclin sur dix ans indiqué dans le rapport de situation de 2010 s'établirait plutôt à 26 %, ce qui se rapproche du déclin de 25 % établi entre 2009 et 2019. Les principales menaces qui pèsent sur l'espèce sont présentes tout au long de son cycle vital et comprennent la mortalité accidentelle et l'échec de nidification causés par la fenaison et d'autres activités agricoles, la perte d'habitat, la fragmentation de l'habitat et l'exposition aux pesticides en toutes saisons, ainsi que la persécution aux sites d'alimentation et de repos durant l'hiver. Si ces menaces ne sont pas contrées efficacement, l'espèce pourrait devenir « menacée ».

Répartition BC AB SK MB ON QC NB PE NS NL

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en avril 2010. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en mai 2022.

Poissons

Dard de sable

Ammocrypta pellucida

Menacée

Population du lac West

Critères d'évaluation Correspond aux critères de la catégorie « en voie de disparition » B1ab(iii,v)+2ab(iii,v), mais est désignée « menacée » selon les critères B1ab(iii,v)+2ab(iii,v), car l'ampleur des menaces ne donne pas à penser que l'espèce risque de disparaître de la planète de façon imminente.

Justification de la désignation

Ce petit poisson a été découvert dans le lac West en 2013. Il préfère les fonds sablonneux de ce lac, dans lesquels il s'enfouit. Cette préférence en matière d'habitat le rend extrêmement vulnérable aux changements d'habitat. L'espèce est également négativement touchée par les espèces envahissantes, comme le gobie à taches noires, qui ont envahi son habitat de prédilection. Des mesures d'atténuation des menaces que posent les changements d'habitat et le gobie à taches noires s'imposent pour empêcher que l'espèce devienne en voie de disparition.

Répartition ON

Historique du statut

L'espèce a été considérée comme une seule unité et a été désignée « menacée » en avril 1994 et en novembre 2000. Lorsque l'espèce a été divisée en unités séparées en novembre 2009, l'unité « populations de l'Ontario » a été désignée « menacée ». Cette unité a vu son nom être remplacé par « population de l'Ontario » en mai 2022 et a par la suite été divisée en deux populations (population du sud-ouest de l'Ontario et population du lac West). La « population du lac West » a été désignée « menacée ».

Dard de sable

Ammocrypta pellucida

Menacée

Population du sud-ouest de l'Ontario

Critères d'évaluation B1ab(ii,iii,v)+2ab(ii,iii,v)

Justification de la désignation

Ce petit poisson préfère les fonds sablonneux de lacs et de cours d'eau, dans lesquels il s'enfouit. Cette préférence en matière d'habitat le rend extrêmement vulnérable aux changements d'habitat dus aux activités agricoles. L'espèce est également négativement touchée par les espèces envahissantes, comme le gobie à taches noires, qui ont envahi son habitat de prédilection. Il y a ainsi un déclin continu de la qualité et de la quantité d'habitat, à l'origine de la baisse des effectifs et de la perte de trois populations historiques.

Répartition ON

Historique du statut

L'espèce a été considérée comme une seule unité et a été désignée « menacée » en avril 1994 et en novembre 2000. Lorsque l'espèce a été divisée en unités séparées en novembre 2009, l'unité « populations de l'Ontario » a été désignée « menacée ». Cette unité a vu son nom être remplacé par « population de l'Ontario » en mai 2022 et a par la suite été divisée en deux populations (population du sud-ouest de l'Ontario et population du lac West). La « population du sud-ouest de l'Ontario » a été désignée « menacée ».

Dard de sable

Ammocrypta pellucida

Préoccupante

Population du Québec

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Ce petit poisson préfère les fonds sablonneux de lacs et de cours d'eau, dans lesquels il s'enfouit. Cette préférence en matière d'habitat le rend extrêmement vulnérable aux changements d'habitat dus aux activités humaines. L'espèce est également négativement touchée par les espèces envahissantes, comme le gobie à taches noires, qui ont envahi son habitat de prédilection. Il y a ainsi un déclin continu de la qualité et de la quantité d'habitat et, par le fait même, de l'abondance. L'espèce ne satisfaisant plus à la définition actuelle de « fragmentation grave », son statut a été modifié depuis la dernière évaluation. Elle pourrait devenir menacée si les menaces qui pèsent sur elle ne sont pas renversées ou efficacement gérées.

Répartition QC

Historique du statut

L'espèce a été considérée comme une seule unité et a été désignée « menacée » en avril 1994 et en novembre 2000. Lorsque l'espèce a été divisée en unités séparées en novembre 2009, l'unité « population du Québec » a été désignée « menacée ». Cette unité a vu son nom être remplacé par « population du Québec » en mai 2022. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en mai 2022.

Méné laiton

Hybognathus hankinsoni

Préoccupante

Population du Pacifique

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Ce petit méné principalement herbivore habite des lacs de tête et des cours d'eau à débit lent et à faible diversité de poissons. L'aire de répartition canadienne est disjointe, cette population occupant deux régions distinctes de la Colombie-Britannique (sud-ouest et centre), dans le bassin versant de l'océan Pacifique. L'abondance et les tendances de la population sont inconnues. La population pourrait devenir menacée si les facteurs réputés influencer négativement sur sa persistance ne sont pas renversés ou efficacement gérés, en particulier dans la portion sud de l'aire de répartition, où elle fait face à de nombreuses menaces cumulatives, dont la prédation par des espèces envahissantes, la modification de l'habitat due à l'agriculture et à l'élevage de bétail, à l'aménagement de routes, à l'exploitation forestière et à la pollution.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en mai 2022.

Méné laiton

Hybognathus hankinsoni

Préoccupante

Population de l'ouest de l'Arctique

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Ce petit méné principalement herbivore habite des lacs de tête et des cours d'eau à débit lent et à faible diversité de poissons. Cette population est endémique au Canada, se rencontrant uniquement dans le centre de la Colombie-Britannique et le centre de l'Alberta, dans des bassins versants dont les cours d'eau s'écoulent vers le nord, dans l'ouest de l'océan Arctique. Ce poisson est abondant dans le lac Musreau, en Alberta, mais les tendances de la population demeurent inconnues, et il est possible que l'aire de répartition globale soit en régression. Parmi les grandes menaces cumulatives pesant sur la persistance de l'espèce figurent la prédation par des espèces envahissantes, la détérioration de l'habitat causée par le développement industriel et les sécheresses liées aux changements climatiques. Cette population pourrait devenir menacée si ces menaces ne sont pas renversées ou efficacement gérées.

Répartition BC AB

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en mai 2022.

Méné laiton

Hybognathus hankinsoni

Préoccupante

Population de la rivière Missouri

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Ce petit méné principalement herbivore habite des lacs de tête et des cours d'eau à débit lent et à faible diversité de poissons. Au Canada, cette population se rencontre uniquement dans l'extrême sud-est de l'Alberta et dans le sud-ouest de la Saskatchewan, dans le bassin versant de la rivière Missouri. L'abondance globale et les tendances de la population sont inconnues. Parmi les grandes menaces cumulatives pesant sur la persistance de la population figurent la perte d'habitat disponible due à l'interaction entre les pratiques de gestion de l'eau et les sécheresses liées aux changements climatiques ainsi que la prédation par des espèces envahissantes. Cette population pourrait devenir menacée si ces menaces ne sont pas renversées ou efficacement gérées.

Répartition AB SK

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en mai 2022.

Arthropodes

Sauterelle de l'île de Vancouver

Steiroxys strepens

En voie de disparition

Critères d'évaluation B1ab(iii,v)+2ab(iii,v)

Justification de la désignation

La répartition de cette sauterelle incapable de voler est très limitée dans le sud de l'île de Vancouver, où elle a été observée moins de 10 fois entre 1990 et 2011. Les seules mentions récentes proviennent d'un petit parc urbain, appelé Mount Tolmie, dans la région métropolitaine de Victoria. La population se trouve dans les écosystèmes du chêne de Garry, qui ont subi de lourdes pertes par le passé. La prédation accrue par les lézards des murailles envahissants provenant d'Europe et le déclin de la qualité de l'habitat dans un parc urbain menacent l'existence de cette sauterelle au Canada.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2022.

Noctuelle sombre des dunes

Copablepharon longipenne

Menacée

Critères d'évaluation La fourchette plausible va de la catégorie « en voie de disparition » selon les critères B2ab(iii) à la catégorie « préoccupante » selon le critère b, en fonction de l'incertitude entourant le respect des critères de fragmentation grave. Par conséquent, le statut désigné est « menacée » selon les critères B2ab(iii), compte tenu du fait que les deux catégories aux limites inférieure et supérieure de la fourchette ne sont pas consécutives.

Justification de la désignation

Cette noctuelle est confinée à quelques zones ouvertes et actives de dunes et de creux de déflation sableux des Prairies. Depuis les années 1940, ces dunes se stabilisent et acquièrent lentement un couvert végétal. La superficie des zones sableuses dénudées de nombreuses dunes a diminué à un taux estimé à 10 à 40 % par décennie. La diminution de la superficie des dunes a réduit l'habitat de l'espèce et a accentué la fragmentation du paysage. Bien que cette noctuelle puisse être commune dans les sites où elle se trouve, elle n'est présente que dans une petite proportion des sites qui semblent convenables et elle a disparu de quelques sites historiques. La dispersion entre la plupart des systèmes de dunes est considérée comme très peu probable; la noctuelle n'est probablement pas viable dans plusieurs sites et sa viabilité est incertaine dans d'autres, mais on observe des déclin constants de la qualité et de la superficie de l'habitat.

Répartition AB SK MB

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2007. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en mai 2022.

Thècle méridionale d'Ontario

Satyrrium favonius ontario

Menacée

Critères d'évaluation B1ab(iii)+2ab(iii)

Justification de la désignation

Cette espèce, spécialiste des chênaies à couvert dense (> 60 %), ne compte plus que quelques sous-populations isolées dans une petite région du sud-ouest de l'Ontario, bien qu'il existe probablement quelques occurrences non documentées de cette espèce difficile à recenser. Dans cette aire de répartition, l'étendue et la qualité de l'habitat dont l'espèce dépend sont également en déclin. La principale menace est l'application d'insecticides à large spectre pour lutter contre les infestations de lépidoptères non indigènes, ainsi que d'autres changements de l'écosystème qui ont une incidence directe sur l'espèce et réduisent encore davantage la qualité de l'habitat.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « menacée » en mai 2022.

Gomphe ventru

Gomphurus ventricosus

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Cette espèce de libellule de l'est de l'Amérique du Nord est rarement observée et ne se trouve qu'en petits nombres dans les sites connus. Les larves vivent dans des cours d'eau de taille petite à grande. On croit que les adultes passent le plus clair de leur temps à se nourrir loin des cours d'eau, où ils ne retournent que pour se reproduire, ce qui expliquerait

pourquoi ils sont rarement observés. Des activités de relevé accrues ont permis de répertorier 10 nouvelles sous-populations depuis la première évaluation de 2010, lesquelles sont réparties sur une très grande superficie, ce qui porte le total des sous-populations à 13. L'espèce est menacée par le développement urbain et rural, les effets cumulatifs de la pollution aquatique (larves), la mortalité routière, la circulation des bateaux et les espèces aquatiques envahissantes. Si ces menaces ne sont pas atténuées, l'espèce pourrait devenir menacée.

Répartition ON QC NB NS

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en novembre 2010. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en mai 2022.

Hespérie de Dukes

Euphyes dukesi

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Ce papillon spécialiste des milieux humides se rencontre dans les marécages de feuillus ouverts et les clairières de l'extrême sud de l'Ontario. Son aire de répartition se limite aux comtés d'Essex, de Chatham-Kent et de Lambton, où seulement 12 sous-populations existantes sont connues. Son habitat s'est modifié depuis la colonisation par les Européens, et les parcelles de milieux humides convenables sont maintenant isolées géographiquement. Le roseau commun, espèce envahissante qui empiète sur l'habitat de milieu humide du papillon, déplace les carex indigènes dont les larves se nourrissent. Cette plante envahissante, présente dans 7 des 12 sous-populations existantes, a augmenté son aire de répartition dans le sud de l'Ontario de près de 30 % de 2010 à 2017. La propagation de plantes envahissantes pourrait mener à la disparition de l'espèce de certains sites.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en mai 2022.

Porte-queue de Johnson

Callophrys johnsoni

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Au Canada, ce papillon se rencontre uniquement dans le sud de la Colombie-Britannique, de l'île de Vancouver jusqu'à Hope, vers l'est. Il vit dans les forêts anciennes côtières et les forêts conifériennes secondaires de fin de succession qui présentent une importante composante de pruche de l'Ouest. Les chenilles de l'espèce se nourrissent exclusivement des fleurs du faux-gui de la pruche, une espèce hémiparasite de la pruche de l'Ouest. Le faux-gui de la pruche réduit la valeur économique des arbres, et les pratiques d'aménagement forestier consistant à éliminer des pruches de l'Ouest pour lutter contre le faux-gui de la pruche dans les vieilles forêts représentent une menace constante. Cette espèce de papillon pourrait devenir « menacée » si rien n'est fait pour contrer les menaces qui nuisent à sa persistance.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en mai 2022.

Mollusques

Vertigo à crêtes fines

Vertigo rowellii

Préoccupante

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Au Canada, ce minuscule escargot terrestre se trouve à la limite septentrionale de son aire de répartition mondiale. L'espèce se rencontre dans des zones de basses terres autour du détroit de Georgia et dans le sud de l'île de Vancouver, sur l'écorce d'érables à grandes feuilles. Elle est réputée avoir une faible capacité de dispersion d'un arbre à l'autre et d'un site à l'autre. Les augmentations du nombre de sites occupés et de localités depuis la dernière évaluation s'expliquent par les activités de recherche accrues. Néanmoins, l'indice de zone d'occupation reste en deçà du seuil de la catégorie « en voie de disparition », tandis que la zone d'occurrence est inférieure au seuil de la catégorie « menacée ». Les principales menaces sont la dégradation et la perte d'habitat dues au développement résidentiel et urbain, à l'exploitation forestière et à l'aménagement de routes et d'infrastructures connexes. L'aire de répartition restreinte de l'espèce et les menaces permanentes vont en faveur du maintien du statut de « préoccupante ».

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 2010. Réexamen et confirmation du statut en mai 2022.

Plantes vasculaires

Chardon écailléux

Cirsium scariosum

En voie de disparition

Population des Rocheuses

Critères d'évaluation A2bce+3bce+4bce; B1ab(i,ii,iii,iv,v)+2ab(i,ii,iii,iv,v)

Justification de la désignation

Cette plante herbacée vivace se rencontre dans les prés herbeux montagnards à subalpins et les clairières de forêt des montagnes du sud-est de la Colombie-Britannique et du sud-ouest de l'Alberta. La plante fleurit et produit des graines une seule fois, après 2 à 9 ans d'existence, après quoi elle meurt. La plupart des plantes ne survivent pas jusqu'au stade de la floraison à cause des sécheresses et de l'herbivorie par les petits mammifères. Les individus qui parviennent à fleurir sont menacés par le charançon du chardon penché, espèce non indigène, qui réduit ou élimine la production de graines, entraînant ainsi un déclin continu et précipité depuis 2002. Parmi les autres menaces figurent la mortalité liée à la hausse des feux de forêt sous l'effet des changements climatiques, le broutage par les animaux d'élevage et les programmes de désherbage au moyen d'herbicides ciblant les espèces de chardons exotiques envahissantes.

Répartition BC AB

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2022.

Chardon écailléux

Cirsium scariosum

En voie de disparition

Population de Mingan

Critères d'évaluation B1ab(i,ii,iii,iv,v)+2ab(i,ii,iii,iv,v); C1+2a(ii)

Justification de la désignation

Cette plante herbacée vivace est restreinte à la portion supérieure des plages de quatre îles de l'archipel de Mingan, dans le golfe du Saint-Laurent. La population a une aire de répartition très restreinte et compte seulement quelques individus : en 2018, il n'y avait que 367 individus matures. La population devrait continuer à décliner à cause de menaces continues, principalement l'augmentation du nombre de tempêtes découlant des changements climatiques, tempêtes qui entraînent l'érosion des plages et le dépôt de sédiments et de débris ligneux. Compte tenu de la petite taille des zones côtières abritant la population, une seule tempête peut gravement perturber des sites entiers. Parmi les autres menaces liées aux changements climatiques figurent l'élévation du niveau de la mer, la réduction de la couverture de glace de mer et de neige, les sécheresses et l'empiétement par les arbres.

Répartition QC

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2022.

Frêne pubescent

Fraxinus profunda

En voie de disparition

Critères d'évaluation A2abcde+3bcde+4abcde; B2ab(i,ii,iii,iv,v); C1+2a(i); D1

Justification de la désignation

Cet arbre rare se rencontre dans les milieux humides forestiers de la zone carolinienne du sud de l'Ontario, où, selon les estimations, l'agrire du frêne aurait causé le déclin de plus de 90 % du nombre d'individus matures. Au Canada, le nombre d'arbres matures restants s'élève à deux connus et à moins de dix présumés, tous exposés à d'autres menaces découlant de l'exploitation forestière et de la conversion des terres. En outre, plus de 400 plantules et gaules sont continuellement menacées par l'agrire du frêne.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « en voie de disparition » en mai 2022.

Cicutaire de Victorin***Cicuta maculata* var. *victorinii*****Préoccupante**Critères d'évaluation sans objetJustification de la désignation

Cette plante herbacée vivace, dont la répartition est très restreinte sur le plan géographique, est endémique au Canada et se rencontre uniquement dans les zones littorales d'eau douce ou saumâtre soumises aux marées dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, au Québec. On compte actuellement plus de 16 000 individus matures de l'espèce, répartis dans 54 petites sous-populations localisées. Diverses menaces pèsent sur l'espèce, dont la concurrence de plantes envahissantes, la destruction de l'habitat par la circulation de véhicules hors route et d'autres activités récréatives et la perte d'habitat due à l'érosion et aux inondations associées aux effets des changements climatiques. Ce taxon satisfait presque aux critères du statut d'espèce menacée, et il pourrait être considéré comme menacé si rien n'est fait pour atténuer efficacement les menaces qui pèsent sur lui.

Répartition QCHistorique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1987. Réexamen et confirmation du statut en mai 2004 et en mai 2022.

Drave à graines imbriquées***Draba pycnosperma*****Préoccupante**Critères d'évaluation sans objetJustification de la désignation

Cette petite plante pousse sur des affleurements rocheux, des falaises et des talus d'éboulis situés à moins de 2,5 km de la côte en Gaspésie et le long du détroit de Belle-Isle (Québec, Terre-Neuve-et-Labrador). Elle ne se rencontre nulle part ailleurs dans le monde. On compte actuellement moins de 3 000 individus de l'espèce. Ces individus occupent une petite partie de l'habitat convenable, qui semble abondant. Des plantes envahissantes introduites dégradent l'habitat. La plupart des colonies de l'espèce ne comptent que quelques individus et sont associées à des substrats dynamiques et à des pentes escarpées. Elles pourraient donc être vulnérables à des événements stochastiques tels que des éboulements. L'espèce satisfait presque aux critères du statut d'espèce menacée, et elle pourrait être considérée comme menacée si rien n'est fait pour atténuer efficacement les menaces qui pèsent sur elle.

Répartition QC NLHistorique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en mai 2022.

Gentiane de Victorin***Gentianopsis virgata* ssp. *victorinii*****Préoccupante**Critères d'évaluation sans objetJustification de la désignation

Cette plante annuelle ou bisannuelle peu longévive et endémique au Canada se rencontre dans un habitat très restreint soumis aux marées le long de l'estuaire d'eau douce ou d'eau saumâtre du Saint-Laurent, au Québec. Quelque 30 000 plantes matures sont actuellement connues, réparties dans 35 petits sites côtiers localisés. Un grand éventail de menaces pèsent sur l'espèce : dommages à l'habitat et perte d'habitat à cause de la compétition livrée par des espèces végétales envahissantes; érosion et inondation dues aux changements climatiques; perturbations causées par les véhicules tout-terrain; risques de déversement d'hydrocarbures. Le changement de statut de l'espèce, considérée comme « menacée » dans l'évaluation précédente, reflète principalement le changement de définition de certains critères d'évaluation. Cette sous-espèce satisfait presque aux critères du statut d'espèce menacée, et elle pourrait être considérée comme menacée si rien n'est fait pour atténuer efficacement les menaces qui pèsent sur elle.

Répartition QCHistorique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1987. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en mai 2004. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en mai 2022.

Isopyre à feuilles biternées***Enemion biternatum*****Préoccupante**Critères d'évaluation sans objetJustification de la désignation

Cette plante herbacée forestière vivace se trouve à la limite septentrionale de son aire de répartition au Canada, où elle est restreinte à quelques sites riverains fragmentés du sud-ouest de l'Ontario. L'espèce compte six sous-populations, dont la superficie et la qualité de l'habitat risquent de décliner sous l'effet de diverses activités, notamment l'utilisation des

sentiers récréatifs et l'expansion des plantes exotiques envahissantes. Depuis l'évaluation précédente, le COSEPAC a changé l'interprétation et l'application des termes « fragmentation grave » et « zone d'occupation » pour mieux refléter les critères d'évaluation de l'UICN si bien que l'espèce dépasse les seuils des critères tels qu'ils sont maintenant appliqués.

Répartition ON

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1990. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en mai 2005. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « préoccupante » en mai 2022.

Lichens

Hypogymnie maritime

Hypogymnia heterophylla

Non en péril

Critères d'évaluation sans objet

Justification de la désignation

Ce lichen foliacé est endémique dans l'ouest de l'Amérique du Nord. Au Canada, on a d'abord cru que l'espèce était confinée à l'extrémité sud de l'île de Vancouver. La découverte de deux nouvelles sous-populations, l'une plus au nord sur l'île de Vancouver et l'autre à Haida Gwaii, a entraîné une augmentation importante de l'aire de répartition et de l'amplitude écologique connues de l'espèce. Selon les relevés effectués depuis la dernière évaluation, le nombre de thalles se situe entre 600 000 et 3 000 000, ce qui multiplie par 30 les effectifs de la population connue. Compte tenu de ces nouvelles données, le lichen est évalué comme étant « non en péril ». Les menaces comprennent les incendies, le développement résidentiel, les intrusions humaines et la pollution. Leur impact global est toutefois considéré comme faible. Les effets des tempêtes et des sécheresses estivales sur l'espèce n'ont pas pu être quantifiés, mais il est peu probable qu'ils aient un impact important à court terme sur la très grande population de l'espèce.

Répartition BC

Historique du statut

Espèce désignée « préoccupante » en avril 1996. Réexamen du statut : l'espèce a été désignée « menacée » en avril 2008. Réexamen du statut et inscription à la catégorie « non en péril » en mai 2022.

*Le rapport sur le meunier des plaines (*Pantosteus jordani*) et le meunier de la cordillère (*Pantosteus bondi*) ainsi que celui sur le Grand Héron de la sous-espèce *fannini* (*Ardea herodias fannini*) ont été retirés, car la structure des unités désignables doit faire l'objet d'un examen plus approfondi.

11/05/2022